

PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 19 avril 2017

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël – Mme ROBIN Hélène - LEGERON Joël - RASPIENGEAS Laëtitia – GIROUD Jean-Claude – SURAUD Rose-Marie – TEIXEIRA Andréia – SOULAINÉ Guy – Mme LIEHRMANN-DREUX Simone - M. SAUVAGE Eric - Mme JUTARD Marinette - GUILLON Sébastien - M. FLEURY Bastien - M. ROBIN Matthieu

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme JOUBERTEAU Yolande a donné pouvoir à M. LEGERON Joël

SOMMAIRE

Election des secrétaires de séance.....	1
Approbation du procès-verbal du 28 mars 2017.....	1
Vote des subventions 2017 (délibération n° 2017-00).....	2
Vote des budgets primitifs 2017.....	2
Divers.....	4
Modification de bail Laurent SAUSSEAU.....	4
Buvette des 13 et 14 juillet (délibération n° 2017-00).....	5
Maison Rue du Moulin Rouge.....	5
Cartes d'identité.....	5
Contrat d'apprentissage.....	6
Questions diverses.....	6

Election des secrétaires de séance

M. GIROUD Jean-Claude et Madame Christiane DURAND-GROS ont été élus secrétaires de séance.

Approbation du procès-verbal du 28 mars 2017

Le procès verbal du 28 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Fiche n°1259 (vote des taxes) (délibération n° 2017-0045)

M. le Maire présente la fiche n°1259 (vote des taxes). Monsieur le Maire fait part au Conseil de la décision du Conseil Communautaire en date du 11 avril, suite à la présentation du cabinet KPMG et à la réunion de bureau du 6 avril 2017, de choisir pour les taxes ménages (à savoir la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti) de s'aligner sur les taux les moins élevés d'un ancien EPCI à savoir, ceux de la Communauté de Communes du Pays Né de la Mer. Ce choix fait suite à la volonté de neutraliser les

incidences fiscales de la fusion pour les contribuables du territoire. Il convient donc aux communes de proposer des taux cohérents pour qu'il n'y ait aucun impact sur la feuille d'imposition du contribuable. La différence sera reversée sous forme de fonds de compensation de la part des Communes ou de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, selon les cas. Les taux 2016 de taxe d'habitation des Communautés de Communes du Pays Mareuillais, du Pays de Ste Hermine et des Isles du Marais Poitevin ont automatiquement été débasés par les services fiscaux pour constituer les taux de référence 2017.

Monsieur le Maire propose donc les taux suivants, avec un produit attendu de 446 349 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les taux suivants ce qui donne :

	Taux de 2016	Taux 2016 débasés	Bases prévisionnelles 2017	Taux proposés pour 2017
Taxe d'habitation	22,44	14,24	1 271 000	16,91
Taxe foncière (bâti)	11,35	11,35	1 210 000	14,17
Taxe foncière (non bâti)	69,03	69,03	76 400	78,49

Vote des subventions 2017 (délibération n° 2017-0046)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la ventilation du montant des subventions au compte 6574. M. ROBIN Matthieu présente la modification des montants proposés pour 2017 suite aux réunions de commission qui ont travaillé sur les critères d'attribution des subventions.

Le conseil municipal, par 14 voix et 1 abstention, fixe les subventions telles que définies ci-dessous :

La boule Nellezaise	155.00	FC2 Sud Vendée	4 200.00
ADAP	1 725.00	Jeunes en N'Elle	400.00
Rim'Elles	300.00	F.S.E. du Collège	500.00
Comédie Nelle	550.00	Du Sport pour Tous	650.00
Amicale chasseurs	365.00	Union Philharmonique	1 650.00
Amicale école publique	3 000.00	FCPE	155.00
Amicale Pompiers S.Autize	155.00		
Anim. Tourist. Nellez.	905.00		
Danse Moderne	1 100.00		
Pitchoun'elle	250.00		
Ateliers loisirs créatifs	155.00		
Club du 3ème âge	320.00		

Total : 16 535 €

Réserve : 3 360,94 €

ADAPEI	150 €	Banque Alimentaire	96 €
ADMR (secrétariat)	3 443 €	Secours catholique	200 €
Action sociale	391 €		
Loyer	624,06 €		
AREAMS	50 €	ADILE	50 €
Les restos du coeur	100 €		

Total : 5 104,06 €

Vote des budgets primitifs 2017

Budget principal (délibération n° 2017- 0047)

Monsieur le Maire présente une proposition de budget primitif principal pour 2017.

En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 583 017,60 €

En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 252 689,98 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif du budget principal 2017.

Mme RASPIENGEAS Laëtitia, à la demande de M. SOULAIN, précise que le compte télécommunication se maintient ce qui s'explique par l'ouverture d'une ligne à la salle Picasso suite à la commission de sécurité.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission bâtiments avait opté pour l'achat du garage GUILLON Rue des Ponts Neufs. Pour des raisons qui incombent au propriétaire, la vente ne peut pas se faire. Monsieur le Maire va proposer au propriétaire une location de ce garage. Le Conseil donne son accord.

Si la location de ce garage se concrétise, Monsieur le Maire propose la mise en vente du garage Rue des Jardins. Le Conseil donne son accord.

Monsieur le Maire propose la vente de 2 terrains à bâtir dans la Rue de la Fontaine. Un permis d'aménager est en cours. Accord du Conseil.

INVESTISSEMENT

Le conseil municipal,

Valide les dépenses d'investissement mentionnées en ONA à savoir :

Compte 2031 :	Frais d'étude pour le logement de l'école : 25.000,00 €
Compte 2041 :	Fonds de concours à la Communauté de Communes : 4 515,62€
Compte 204172 :	Sydev pour la rue du Moulin Rouge : IIBSN pour le renforcement des berges du Canal de Pomère
Compte 2111 :	Achat de terrains : 35.000,00 €
Compte 2116 :	Cimetière : mur et portail : 36.000,00 € (Une DETR de 12.254,00 € a été accordée)
Compte 2183 :	Ordinateur portable et site internet de la mairie : 3.300,00 €
Compte 2184 :	Mobilier pour école et médiathèque : 6.000,00 €
Compte 2188 :	Jeux pour la Place de la Liberté : 12.000,00 € Réserve pour matériel restaurant municipal : 23.000,00 €

Valide les dépenses d'investissement par opération :

Compte 23 :	: Opération 54 : réaménagement centre-bourg : 385.000,00€
Compte 23 :	: Opération 18 : voirie 2017 : 142.500,00 € et parking antenne médicale 18.000,00€

Budget Commerce (délibération n° 2017- 0048)

Monsieur le Maire présente une proposition de budget primitif Commerce pour 2017.

En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 7 676,45 €

En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 77 360,37 €

Le budget Commerce est adopté à l'unanimité

Budget Assainissement (délibération n° 2017- 0049)

Monsieur le Maire présente une proposition de budget primitif Assainissement pour 2017.

En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 64.908,51 €

En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 99.771,96 €

Le budget Assainissement est adopté à l'unanimité

Il sera discuté en commission voirie des projets de travaux à effectuer.

Budget Lotissement (délibération n° 2017- 0050)

Monsieur le Maire présente une proposition de budget primitif Lotissement pour 2017.

En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 554.698,15 €

En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 397.145,85 €

Le budget Lotissement est adopté à l'unanimité.

Concernant les travaux de finition de la 4^{ème} tranche, Monsieur le Maire présente 2 options pour la chaussée. Une chaussée en enrobé pour un montant de 73.456,45 € HT ou une chaussée en bicouche pour un montant de 55.423,25 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la chaussée en enrobé pour un montant de 73.456,45 € HT (sachant qu'il restera 1.800 € HT à réaliser en bicouche sur les trottoirs ultérieurement).

(Délibération n° 2017- 0051)

Budget zone artisanale (délibération n° 2017- 0052)

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral a désormais la compétence Zones d'Activités. Le transfert de la zone artisanale est donc en cours. Cependant, il demande au Conseil Municipal de voter un budget tant que le transfert n'est pas effectif.

En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1.816,00 €

En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 26.110,69 €

Le budget Zone artisanale est adopté à l'unanimité.

Vente d'une partie de la parcelle AD.369 (délibération n° 2017-0053)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les consorts GUERIN désirent vendre leur propriété sise rue des Fauvettes cadastrée AD.473 en terrain à bâtir. Afin de désenclaver ce terrain, ils demandent à la Commune de vendre une partie de la parcelle AD.369 d'une superficie d'environ 94 m² aux acquéreurs, M. et Mme LE BERRE. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre une partie de la parcelle AD.369 (environ 94 m²) pour un montant de 1.000,00 €, les frais de notaire et de bornage restant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la vente de cette parcelle.

Divers

Modification de bail Laurent SAUSSEAU (délibération n° 2017-0054)

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de M. Laurent SAUSSEAU informant le conseil municipal du nouveau nom de son exploitation agricole, à savoir : E.A.R.L. SAUSSEAU et demandant au conseil municipal de bien vouloir modifier le fermage en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour effectuer

Buvette des 13 et 14 juillet

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'unique demande de l'Association Football FC2 Sud Vendée L'Ile d'Elle – Chaillé pour la tenue de la buvette des 13 et 14 juillet 2017.

Le Conseil Municipal confie la tenue de la buvette des 13 et 14 juillet 2017 à l'Association Football FC2 Sud Vendée L'Ile d'Elle – Chaillé.

Maison Rue du Moulin Rouge

Monsieur GIROUD Jean-Claude donne lecture des conclusions du cabinet d'expertise ATES sur la maison sise Rue du Moulin Rouge dans l'éventualité d'y installer une Maison des Assistantes Maternelles. Il avait demandé à ce que les agents municipaux percent le plancher de la pièce principale afin de voir le dessous du plancher et de comprendre pourquoi il présente des déformations. Il a ainsi pu constater l'existence d'une chape non armée qui repose directement sur un remblai de terre locale. Il propose 4 options pour solutionner ce problème :

1° Réparer le trou « de visite » et enlever le carrelage existant ; cependant, aucun professionnel digne de ce nom n'acceptera de poser dessus un nouveau revêtement et surtout, si cela se faisait, il n'y aurait aucune garantie (décennale)

2° Couler sur le plancher existant une nouvelle chape d'environ 15 cm après avoir coulé des plots à travers le plancher pour soutenir la nouvelle chape. Celle-ci sera recouverte par une isolation et un revêtement d'environ 15 cm ce qui diminuera la hauteur sous plafond d'environ 30 cm et toutes les ouvertures seront à revoir.

3 ° Casser le plancher existant et en profiter pour retirer les cloisons qui ne sont pas portantes. Décaisser, et couler des plots pour soutenir la nouvelle chape en l'appuyant contre les murs périphériques afin d'éviter les mouvements de ceux-ci.

4° Démolir totalement la maison, le coût avoisinerait les 10.000,00 € (s'il n'y a pas d'amiante) et reconstruire (ou non).

Le Conseil Municipal n'envisage pas d'engager de nombreux frais pour ce bâtiment et émet donc le souhait de l'écrouler.

Il est précisé que ce bien avait été préempté dans le but d'agrandir les locaux scolaires si besoin, ou de faire un parking.

La commission bâtiments va étudier le devenir de ce bâtiment et un projet sera présenté pour 2018.

Cartes d'identité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait écrit au Préfet pour demander que la commune de l'Ile d'Elle soit équipée d'un dispositif de recueil pour les cartes d'identité et les passeports.

Monsieur le Préfet répond que le coût relativement élevé de chaque dispositif de recueil, tant en installation qu'en maintenance, n'est pas compatible avec un déploiement systématique dans la totalité des presque 36 000 communes françaises. Il n'est donc pas envisagé, pour l'instant d'apporter des modifications au maillage optimisé du territoire en dispositifs de recueil.

Contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Léon CHASSAGNOLE, jeune domicilié sur la Commune, demandant à la Commune de lui établir un contrat d'apprentissage dans le cadre d'un CAP Maintenance des Bâtiments Collectivités pour une durée de 2 ans.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe et mandate Monsieur le Maire pour accomplir les démarches auprès du Centre de Gestion.

Informations déclarations d'intention d'aliéner

- Vente de FILLONNEAU Romain et MAROT Maryse : pas de préemption
- Vente de BERTON Madeleine : pas de préemption.

Questions diverses

1) Mon 1^{er} livre

Monsieur le Maire présente un spécimen de « Mon 1^{er} livre » qui pourrait être offert à chaque naissance sur la Commune. Le Conseil Municipal ne désire pas donner suite.

2) Plan vigipirate

Madame JUTARD demande à Monsieur le Maire s'il s'est renseigné sur les places de stationnement prévues près du portail de l'école dans le cadre de Vigipirate. La question a déjà été posée à la Préfecture sans avoir obtenu de réponse ; un nouveau mail sera renvoyé.

3) Lecture de la lettre de M. HURTAUD Yvon

Madame JUTARD demande à Monsieur le Maire s'il a reçu un courrier de Monsieur Yvon HURTAUD dénonçant une « pollution » dans un cours d'eau. Monsieur GIROUD donne lecture de cette lettre au Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise qu'un rendez-vous est pris pour vendredi 21 avril avec M. HURTAUD et le Directeur de l'usine HUHTAMAKI.

LEVÉE DE LA SEANCE A 22h15